

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	7	11

Séance du 19 octobre 2023

Convocation
11/10/2023
Date d'affichage
11/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY, B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, W. COLAS, E. TRESCARTES, C. GREGOIRE, F. EUSTACHE

Absents ayant donné pouvoir : H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER, C. BLARDAT-KATOUI à B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, P. LAMY BOYET à S. GREMY, C. GUILLAUME à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2023 sur des bases prévisionnelles, à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Budget COMMUNE – DM N°2**Investissement****Recettes :**

- 021 : - 11504.49 €
- 2805 : + 4652.01 €
- 2802 : + 6852.48 €

Dépenses :

- 023 : - 11504.49 €
- 6811 : + 11504.49 €
- 2111 : - 2000 €
- 2316 : + 2000 €

Budget PERISCOLAIRE – DM N°1

Fonctionnement

Dépenses :

60631 : - 500 €

023 : + 500 €

Investissement

Dépenses :

2188 : + 500 €

Recettes :

021 : + 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder à ces modificatives budgétaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
S. GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

